

CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE
S/8899
18 novembre 1968
ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 15 NOVEMBRE 1968, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre No 7675 du 15 octobre 1968 (S/8859), j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour l'information des membres du Conseil de sécurité, ce qui suit :

Le 23 octobre 1968, vers 9 h 15, deux hélicoptères des forces américano-sud-vietnamiennes ont survolé l'espace aérien khmcr dans le village de Koh Kean, district de Chantrea, province de Svay Rieng, et ont tiré plusieurs rafales d'armes automatiques sur ledit village, tuant sur place un paysan nommé SAU YIM, âgé de 49 ans.

Le 4 septembre 1968, vers 7 h 30, les éléments des forces américano-sud-vietnamiennes ont dû marcher à ciel ouvert à proximité de la frontière khméro-vietnamienne à Bavet, district de Svay Teap, province de Svay Rieng, tiré sur un Vietnamien nommé PHAM VAN TIENG se trouvant à 150 mètres à l'intérieur du territoire cambodgien. La victime grièvement blessée a été emportée par les agresseurs au Sud-Viet-Nam. Ce Vietnamien est un habitant du Cambodge.

Le même jour, vers 12 h 30, un groupe de militaires américano-sud-vietnamiens du poste de Traphe a pénétré dans le territoire du Cambodge dans les villages de Preah Trohing et de Koh Tnnot, commune de Prek Kroeus, district de Kompong Trach, province de Kampot. Les agresseurs y ont enlevé 6 paisibles paysans cambodgiens et les ont emmenés de force au Sud-Viet-Nam.

Le 24 septembre 1968, vers 8 heures, un groupe de militaires américano-sud-vietnamiens du poste de Cai Muong (Chaudoc) en patrouille le long de la frontière a tiré plusieurs rafales d'armes automatiques sur le poste de la Garde provinciale cambodgienne de Koh Sko, commune de Koh Sampeou, district de Peam Chox, province de Prey Veng.

Ces tirs ont causé la perte de trois chevaux dudit poste.

Le 26 septembre 1968, vers 8 heures, d'autres éléments des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Kinh Thay Bang (Chaudoc) ont tiré au canon en direction du territoire du Cambodge. Deux obus ont touché le village cambodgien de Bakday, commune de Prek Phtol, district de Prey Krabas, province de Takéo. Une cabane de pêcheur fut endommagée par les éclats de ces obus.

Le même jour, vers 18 h 30, les éléments des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Cai-Vang (Chaudoc) ont tiré au canon en direction du territoire du Cambodge et plusieurs obus sont tombés à environ 1 500 mètres de la frontière khméro-sud-vietnamienne dans la commune de Peam Montea, district de Kompong Trabek, province de Prey Veng.

Un garçonnet de deux ans et une buffesse furent blessés par les éclats d'obus.

Les 29 et 30 septembre 1968, vers respectivement 9 heures et 8 h 30 du matin, les éléments des forces américano-sud-vietnamiennes patrouillant le long de la frontière à bord de six hors-bord ont tiré plusieurs rafales d'armes automatiques sur le poste cambodgien de la Garde provinciale de Koh Sampaou, district de Peam Chor, province de Prey Veng, causant des dommages à une barque amarrée près dudit poste.

Dans la nuit du 29 au 30 septembre 1968, l'explosion d'une fusée éclairante lancée par des appareils des forces américano-sud-vietnamiennes, a grièvement blessé un habitant nommé OUM-VANN domicilié dans la commune de Pong Tuk, district de Rumduol, province de Svay Rieng.

L'incident a eu lieu à environ 6 000 mètres à l'intérieur du territoire du Cambodge.

Le 30 septembre 1968, vers 15 h 20, cinq hydroglisseurs des forces américano-sud-vietnamiennes ont pénétré à 500 mètres environ à l'intérieur du territoire du Cambodge. Plusieurs rafales d'armes automatiques ont été tirées de ces engins sur le village cambodgien de Setkramon, commune de Peam Montea, district de Kompong Trabek, province de Prey Veng.

La riposte énergique des éléments combinés des forces de la défense cambodgienne a obligé les agresseurs à se retirer en territoire sud-vietnamien sous le couvert des tirs de canons et mortiers effectués par les forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Cai-Vang.

Les tirs des forces américano-sud-vietnamiennes ont blessé un habitant cambodgien dudit village et occasionné la perte de cinq boeufs.

Le 2 octobre 1968, vers 15 h 30, les éléments des forces américano-sud-vietnamiennes du poste de Long Khot (Kien Tuong), en patrouille le long de la frontière, ont tiré des coups de feu sur les troupeaux de buffles en pâturage à un endroit situé à environ 500 mètres à l'intérieur du territoire du Cambodge dans la commune de Banteay Kraing, district de Kompong Rau, province de Svay Rieng. Un de ces buffles a été blessé.

Le 11 octobre 1968, vers 2 h 45 jusqu'à 7 h 50 du matin, les éléments des forces américano-sud-vietnamiennes des postes de Cai-Vang et Vinh Dien (Kien Tuong) ont tiré au canon en direction du territoire du Cambodge. Plusieurs obus sont tombés dans la commune de Peam Montea, district de Kompong Trabek, province de Prey Veng, à environ 500 mètres à l'intérieur du territoire cambodgien.

En même temps que ces tirs, les mêmes forces évaluées à une compagnie montées à bord d'une dizaine de barques ont tiré plusieurs coups de feu sur le poste de la Garde provinciale de Peam Montea.

Cette agression a causé les pertes et dommages suivants :

- 1 ressortissant vietnamien blessé
- 1 buffle tué
- 5 buffles blessés
- des porcs tués et blessés
- 2 maisons détruites
- 2 barques du poste touchées par les éclats d'obus

Le 13 octobre 1968, vers 13 h 15, une bombe à retardement larguée antérieurement par un appareil des forces aériennes américano-sud-vietnamiennes dans une rizière à environ 800 mètres à l'intérieur du territoire du Cambodge, dans la commune de Khset, district de Kompong Rau, province de Svay Rieng, a explosé, blessant cinq habitants et détruisant une maison.

Le 15 octobre 1968, vers 15 heures, quatre habitants cambodgiens ont sauté sur des mines piégées par les militaires américano-sud-vietnamiens dans la région de Samrong Chen, commune et district de Banteay Meas, province de Kampot.

Deux des victimes nommées MEACH HEUN, 16 ans, et EAT CHAN, 18 ans, ont été mortellement atteintes et deux autres nommées IN NHING, 19 ans, et LONG SOPH, 20 ans, grièvement blessées.

Le 16 octobre 1968, vers 9 h 30, les éléments des forces américano-sud-vietnamiennes évalués à une section venant de Tinh Bien ont pris à partie une patrouille mixte cambodgienne à environ 1 500 mètres à l'intérieur du territoire du Cambodge au niveau de la commune de Prey Yuthkar, district de Preah Bat Choen Chum, province de Takéo. Les agresseurs ont enlevé deux paisibles habitants cambodgiens et les ont emmenés de force au Viet-Nam.

Le 21 octobre 1968, vers 7 heures, six soldats américains bien armés, débarqués d'un hélicoptère, ont délibérément mitraillé le village de Muong, commune de Choam Kravien, district de Mimot, province de Kompong Cham, à environ 1 500 mètres de la frontière khméro-sud-vietnamienne.

Deux habitants ont été blessés et plusieurs maisons et autres biens endommagés.

Le Gouvernement royal du Cambodge a protesté avec indignation contre les agressions répétées, les tirs délibérés, les enlèvements, la pose des mines et tous les actes criminels commis continuellement par les forces américano-sud-vietnamiennes contre le Cambodge et ses paisibles habitants. Il a exigé une fois de plus que les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la République du Viet-Nam mettent fin sans délai à de tels actes et indemnisent les victimes.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,
(Signé) HUOT SAMBATH

